

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022
À 18 H 30

L'an deux mil vingt deux, le 10 février à 18h30, le conseil municipal de la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN, convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MORISSET.

PRÉSENTS : M. MORISSET René, Mr JARASSIER Gilbert, Mr BERGEON Eric, Mme DAUGER Dominique, Mme BOILLEDIEU Juliette, M. DION Daniel, M. AUMOND Jérôme, Mme PUAUD-MOUSSA Sandrine, Mme MALLET Carine, M. BARDET Alain, Mr TORRES Philippe, M. GERMAIN Jean-Marie.

ABSENT : M. DOARÉ Eric,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Secrétaire de séance : Mme BOILLEDIEU Juliette

La séance du 16 décembre 2021 a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération portant mise en concurrence pour contrôle technique et mission de coordination SPS travaux cabinet médical,
2. Délibération portant changement d'affectation d'un bâtiment section AO parcelle 222,
3. Délibération portant acquisition de deux défibrillateurs,
4. Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs,
5. Délibération tarifs applicables pour le chauffage dans les bâtiments communaux et la résidence du Tilleul,
6. Délibération ouverture emprunt pour le budget lotissement,
7. Question diverse

1- DÉLIBÉRATON : MISE EN CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DU CABINET MÉDICAL :

I.1- MISSION S.P.S.

M le Maire rappelle qu'avant d'envisager les travaux d'agrandissement du cabinet médical, la nomination d'un cabinet chargé d'assurer les missions de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) est nécessaire.

3 entreprises ont été consultées.

Ils se présentent comme suit :

- DEKRA : 2 160,00 € HT
- APAVE : 1 670,00 € HT
- QUALICONSLT : Non Conforme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient l'offre du Cabinet APAVE d'un montant de 1 670,00 € soit 2 004 € T.T.C. pour la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux d'agrandissement du cabinet médical,

- autorise M Le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

I.2- MISSION CONTROLE TECHNIQUE et DIAGNOSTIC AMIANTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un cabinet qui devra assurer la mission de contrôle technique pour les travaux d'agrandissement du cabinet médical

3 entreprises ont été consultées.

Ils se présentent comme suit :

- DEKRA : 3120,00 € HT
- APAVE : 2180,00 € HT
- QUALICONSULT : Non Conforme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-retient l'offre de APAVE d'un montant de 2180 € H.T. soit 2616,00 € TTC
T.T.C. pour contrôle technique et diagnostic amiante dans le cadre des travaux d'agrandissement du cabinet médical,

-autorise M le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

2- DÉLIBÉRATION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CHANGEMENT AFFECTATION BÂTIMENT AGRICOLE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu le 13 janvier de l'association Kitt et de la SCI la Chèvrerie concernant le changement de destination d'un bâtiment agricole section AO parcelle 1.

La SCI de la Chèvrerie et l'association Kitt ont acquis ce bâtiment en 2018, pour y installer l'association Kitt et un atelier de mécanique. Depuis d'autres projets ont vu le jour en particulier une coopérative de production d'objets en terre cuite.

L'association appuie sur le fait que ses projets sont suivis par les centres sociaux Milles Bulles et Cicérone, par Lucie Milon la chargée de démarche EIT du secteur, par Marion Saulnier, chargée du développement économique du Civraisien et par le réseau ATIS, acteur de l'économie sociale et solidaire.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis, afin que l'association Kitt et la SCI de la Chèvrerie puissent débloquer leur situation et d'avancer dans leurs démarches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE**

3- DÉLIBÉRATION : ACQUISITION DE DEUX DÉFIBRILATEURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire pour la sécurité de tous de faire l'acquisition de deux défibrillateurs, un défibrillateur extérieur pour le Foyer logement Budget Leasig et un défibrillateur intérieur pour la salle des fêtes route de Poitiers Budget Principal.

Mr le Maire fait lecture des deux devis :

Devis de l'entreprise SCHILLER :

- *Budget Principal* :
 - devis sans installation et contrat de maintenance de 3 ans pour un montant de 1350.00€ Ht soit 1416.00€ TTC,
 - devis avec installation et contrat de maintenance de 3 ans pour un montant de 1519.00€ HT soit 1598.52€ TTC

- *Budget LEASIG* :

- devis sans installation et contrat de maintenance de 3 ans pour un montant de 1751.90 € TTC,

Devis de l'entreprise ELECTRO CŒUR SAS :

- *Budget Principal* et Budget Leasig :
 - devis avec installation et contrat de maintenance pour un montant de 1600 € HT soit 1920.00€ TTC,

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise SCHILLER :

- Concernant le budget principal un défibrillateur avec installation pour un montant de 1519 € HT, avec une remise de 186.90 soit 1598.52 € TTC.
- Concernant le budget Leasig un défibrillateur pour un montant de 1829.00€ HT avec une remise de 369.08 € soit 1751.90€ TTC.

- **DÉCIDE** l'inscription de cette dépense au budget principal dans l'opération 156 « Matériel défibrillateur » à l'article 2188.

- **DÉCIDE** l'inscription de cette dépense sur une nouvelle opération budgétaire 109 « matériel défibrillateur » à l'article 2188 Budget LEASIG.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions.

4- DÉLIBÉRATION : PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il s'avère que le tableau des effectifs doit aujourd'hui être modifié, notamment afin de permettre, comme chaque année, à des collaborateurs de bénéficier d'avancements de grade. Par conséquent, il y a lieu de procéder.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois annexé à la délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1 janvier 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal et au budget Leasig ;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5 - DÉLIBÉRATION : PORTANT TARIFS PRÉVISIONNELS POUR LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RÉSIDENCE DU TILLEUL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir pour la mise en place d'un tarif prévisionnel pour le chauffage afin de d'émettre des titres de recette aux bâtiments communaux et de la résidence du tilleul, en vue de refacturer le coût du chauffage.

TARIF PRÉVISIONNEL À REVOIR EN MAI 2022

PRIX EN Kw		Abonnement	
Objet dépense	réalisé 2021	Objet dépense	réalisé 2021
Achat de bois,	6927.00	Électricité	
Gaz	4422.00	Maintenance	
Électricité		Assurances	
Eau	2020.00	Charges personnel	2124.00
Petit équipement	335.00	Intérêt emprunt	1312.00
TX entretien bâtiment		Amortissement	
TX entretien matériel		Remb emprunts capital	6400.00
Charges du personnel	963.00		
TOTAL 2021	14667.00	Total 2021	9836.00
KW Factures au 31/12/2021	229.234	Abonnement annuel Commune	5902.00
Prix de revient KW	0.064	Abonnement annuel Leasig 40%	3934.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 avril 2022

- abonnement mensuel pour la commune : (60 0/0) soit : 491.83 HT - abonnement mensuel pour le Leasig (40 0/0) soit : 327.83 HT

- prix du Kilowatt : _____ 0.064 € HT

Accepte que les tarifs soient revus en mai 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- Délibération ouverture emprunt pour le budget lotissement : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire d'emprunter une somme pour le lotissement, le conseil municipal accepte la demande de prêt et la délibération sera prise lors d'une autre séance.

- Inscription École : Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une administrée de la commune a fait la demande en mairie pour que son enfant de deux et demi soit inscrit à l'école pour la rentrée prochaine. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette inscription. 8 pour, 1 abstention, 2 contre.

- Panneaux lumineux : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux lumineux situés à la poste ne fonctionnent plus correctement, le conseil municipal demande de se renseigner sur les prix et de mettre ce dossier à l'ordre du jour lors d'une autre séance.

- Devis Engie : Mr le Maire avise les membres du Conseil, suite au fonctionnement de la Chaufferie, il serait judicieux de faire intervenir une entreprise pour l'entretien de la chaufferie. Mr le Maire fait lecture du devis Engie. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Engie et décide que cette maintenance soit inscrite au budget Chaufferie.

- Volets roulants à la poste : Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande de pose de volets roulants à l'agence postale. Le conseil municipal refuse la demande.

- Peinture jaune Grand-rue : Mr le maire informe les membres du conseil suite à l'arrêté de voirie en date du 10 juillet 2020, les trottoirs de la grand-rue ont été peints en jaune afin de dématérialiser les stationnements interdits.

- Entrée de Champs : Mr le Maire avise les membres du conseil qu'à la suite de curage des fossés un grands nombres d'agriculteurs ont été démunis d'entrée de champs, tout demande d'entrée sur une voie communale ou un chemin communal est à la charge de la commune. Mr le Maire propose au conseil de mettre à l'ordre du jour une délibération lors d'une réunion de conseil.

- Panneaux « Place de médecins » : Mr le Maire informe le conseil municipal que les places des médecins sur la place de l'église ne sont plus signalées. Le conseil municipal accepte l'achat de panneaux de signalisation « réservé médecin ».

La séance a été levée à 21h00.

NOM PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
MORISSET René	Maire	
JARASSIER Gilbert	1 ^{er} Adjoint	
BERGEON Eric	2 ^{ème} Adjoint	
DAUGER Dominique	3 ^{ème} Adjointe	
BOILLEDIEU Juliette	C.M	
DION Daniel	C.M	
AUMOND Jérôme	C.M	
PUAUD-MOUSSA Sandrine	C.M	
MALLET Carine	C.M	
BARDET Alain	C.M	
DOARÉ Eric	C.M	Absent
TORRES Philippe	C.M	
GERMAIN Jean-Marie	C.M	